



Compte rendu

Diego Fernandez Arroyo

► To cite this version:

Diego Fernandez Arroyo. Compte rendu. Journal du droit international (Clunet), 2015, 1, pp.401 - 403. hal-03460111

HAL Id: hal-03460111

<https://sciencespo.hal.science/hal-03460111>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Journal du droit international (Clunet) n° 1, Janvier 2015, biblio. 1

Union européenne - Mercosul. Deux intégrations régionales dans l'espace mondial

Veille par Diego P. FERNÁNDEZ ARROYO

par Abdelkhaleq Berramdane et Isabelle Hannequart (ss dir.) : Mare & Martin, 2013, 579 p.

Depuis sa fondation par le Traité d'Assomption de 1991, les spécialistes en provenance des États membres du Mercosul (aux États signataires de ce Traité - l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay - s'est agrégé le Venezuela en 2012, après un processus assez controversé initié avec la signature du Protocole d'adhésion de ce pays en 2006. La Bolivie a signé aussi un Protocole d'adhésion en 2012 qui est actuellement en processus de ratification) ont essayé à multiples reprises, unilatéralement ou associés avec leurs collègues européens, des comparaisons les plus variées avec l'Union européenne en tant que système d'intégration paradigmatique. Les colloques, projets de recherches, thèses doctorales et ouvrages collectifs dévoués à ces comparaisons sont en effet innombrables. Très souvent ces réunions et travaux constatent les profondes différences entre les deux systèmes, malgré l'existence de quelques éléments de ressemblance (V. par exemple, *D. Ventura, Les asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Préface de Philippe Manin : L'Harmattan, 2003*). Le livre ici commenté n'est, ni ne pouvait être, une exception comme l'annonce Abdelkhaleq Berramdane dans sa préface (p. 10-11). Ceci ne lui retire nullement son mérite ni son intérêt. Bien au contraire, le livre part d'une conception assez originale qui permet aux lecteurs connaisseurs de l'Union européenne mais non familiarisés avec le Mercosul de se faire une idée générale de celui-ci en allant au-delà des analyses typiques commerciales et/ou juridico-institutionnelles. En outre, la publication est opportune car l'énième relancement des négociations commerciales entre les deux blocs (ou, avec plus de précision, entre un bloc et les États membres de l'autre) a fait renaître l'intérêt sur un sujet qui semble inépuisable (V.

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/december/tradoc_118238.pdf. - Cela étant dit, il ne faut pas oublier que si ces négociations arrivent un jour à se concrétiser, les États du Mercosul auront parcouru, finalement, le chemin par lequel ont transité un nombre très significatif d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont déjà des accords commerciaux en vigueur avec l'Union européenne).

L'origine de la publication, cependant, se trouve dans les journées tenues à Tours à l'automne 2010 avec la participation essentiellement de chercheurs de l'université François Rabelais et de l'université fédérale de Bahia (Brésil) (ces journées

sont tenues périodiquement et elles ont donné lieu à d'autres publications. V. notamment I. Hannequart (ss dir.), *Union européenne-Mercosul, entre concurrence et solidarité : L'Harmattan, 2008*). Il ne doit pas surprendre, donc, que les visions offertes par les auteurs soient parfois assez colorées par des données tirées de situations concrètes de la France et (surtout) du Brésil dans leur système d'intégration respectif, ni que pour la dénomination du bloc sud-américain l'acronyme en langue portugaise soit préféré au plus répandu « Mercosur ». Concrètement, le fil conducteur de l'opposition entre le Mercosul et l'Union européenne essayé à l'occasion et reflété dans le livre tourne autour de la situation de chaque système (tout à fait différente) dans le contexte de la gouvernance globale, comme l'explique Isabelle Hannequart dans son introduction (il est intéressant de mentionner que, selon l'auteur, ni l'Union européenne, ni le Mercosul ne « pourront être qualifiés d'organisations de la gouvernance mondiale » sans une réforme préalable des institutions telles que les Nations unies et le Fonds monétaire internationale, p. 32). Dans cette approche générale, les auteurs abordent depuis les deux perspectives une série de questions spécifiques présentées en quatre volets, relatifs à certains aspects institutionnels et juridiques, économiques et financiers, liés au développement durable et, enfin, humains.

Dans la première partie, intitulée « la dynamique des intégrations régionales », deux questions sont traitées. Tout d'abord, l'évolution de chaque système est analysée dans le contexte des autres initiatives régionales d'intégration dans les continents européen et américain. Si du côté européen il est évident que l'Union européenne est la seule institution d'intégration intégrale (en abusant du langage) en Europe, du côté américain, il faut souligner d'une part le changement de situation contextuelle du Mercosul (notamment l'émergence d'autres organisations régionales dans ce continent), d'autre part l'existence de tensions entre États membres. En effet, certains pays du Mercosul comptent parmi les plus féroces opposants au projet nord-américain d'une zone de libre échange pour toutes les Amériques (ZLEA/ALCA/FTAA) et les plus actifs promoteurs de la constitution de l'UNASUL (Union des nations sud-américaines) ou de la CELAC (Communauté des États latino-américains et caribéens). En même temps, son nouveau membre - le Venezuela - est arrivé après avoir abruptement quitté la CAN (Communauté andine des nations), en étant fondateur et acteur principal de l'ALBA-TCP (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité de commerce des Peuples) et après avoir surmonté in extremis une longue résistance à son adhésion de la part du Paraguay. À dire vrai, les tensions internes existaient déjà avant l'incorporation du Venezuela, motivées par les énormes disparités économiques entre les États membres et les souhaits des plus petits de rééquilibrer les inégalités et d'avoir plus de liberté pour négocier des accords commerciaux avec des États tiers. Tous ces problèmes figurent parmi les raisons qui ont empêché la concrétisation d'un accord commercial (au sens large) avec l'Union européenne. Les auteurs mercosuriens ne se prononcent pas sur cet accord mais sont plutôt critiques sur les résultats et certaines orientations de l'intégration sous-régionale.

L'autre question présentée dans la première partie est celle de l'opposition entre un système doté d'une cour de justice supranationale hyperactive et un autre système dont la plupart des différends rattachés à l'intégration sont résolus par des négociations politiques, tandis que seul un faible nombre a été soumis au mécanisme de résolution des différends du Mercosul (avant ou après le Protocole d'Olivos qui créa le Tribunal permanent de révision). La question que se pose un des auteurs concernant la vacuité du rôle d'un tribunal supranational en l'absence de droit supranational à appliquer (p. 83) peut sembler exagérée ou mal placée, mais elle répond à une situation réelle. Ce n'est pas par hasard que lorsque le Tribunal permanent de révision du Mercosul a été appelé à se prononcer sur l'application d'un instrument du Mercosul (le Protocole de Buenos Aires sur la compétence internationale en matière contractuelle) il a fondé sa réponse sur des arguments de droit international plutôt que de droit « communautaire » (*Tribunal permanent de révision, opinion consultative 1/2008*. - V. D. P. Fernández Arroyo, *Forum Selection Clauses within the Mercosouthern Law: the Hard Implementation of an Accepted Rule* : Rev. dr. unif. 2008-3, p. 873-890). Également, même si les cours suprêmes des États du Mercosul se réunissent périodiquement, elles ne s'abstiennent pas de rappeler le caractère intergouvernemental du système d'intégration (récemment la Cour suprême de justice de l'Argentine a eu l'occasion de souligner le caractère « programmatique » - non exécutable directement - du Traité d'Assomption en vigueur depuis 23 ans (!) pour signaler que le Traité n'interdit pas les droits d'exportation. - C. suprême de justice de la nation (Argentine), 14 déc. 2014, *Whirlpool Puntana SA (TF 21.671-A) c/ Dirección General de Aduanas*).

Les contributions dans les domaines économique, commercial et financier sont groupées dans la deuxième partie sous le titre « les intégrations régionales dans l'espace économique ». Quatre questions bien différentes mais complémentaires y sont abordées : la situation de chaque bloc dans le cadre de la libéralisation commerciale entamée par l'OMC ; le rôle des sociétés transnationales et la régulation de leurs activités ; les positions relatives face aux flux financiers et les réponses de chaque bloc à la crise financière mondiale ; et les approches différentes pour l'institutionnalisation du management de projet. Sans même qu'il soit besoin de partager les opinions particulières des auteurs, il peut être constaté sans effort que dans chacune des matières les différences entre les deux blocs sont énormes. Il ne s'agit pas exclusivement de différences d'approches ou de mesures concrètes adoptées ou à adopter, mais de véritables disparités matérielles. Par exemple, il n'y a pas de point de comparaison en matière financière. Ainsi, il est possible de demander une intégration encore plus approfondie, en comprenant les domaines fiscal et budgétaire d'un côté (vision européenne), et d'organiser le discours à partir de la constatation des « effets négatifs des investissements externes sur les économies non développées en termes de dénationalisation, de désindustrialisation, de dépendance à l'égard de l'épargne externe, de vulnérabilité financière et d'instabilité de taux de change » (p. 147-148) de l'autre côté (vision mercosurienne).

La troisième partie du livre s'occupe des intégrations régionales et du développement durable. Les quatre aspects spécifiques visités par les auteurs sont : l'environnement, les droits sociaux, les politiques de développement et la conception des services publics. Sur les questions relatives à l'environnement le caractère fort succinct de la présentation de la partie brésilienne est à regretter. Car on connaît l'importance capitale acquise par le binôme « intégration / protection de l'environnement » dans le contexte des échanges commerciaux dans le bloc. La saga des affaires sur les pneumatiques retraités, qui a donné lieu à deux sentences de tribunaux arbitraux ad hoc et quatre du Tribunal permanent de révision en est un bon témoignage (V. F. Morosini, *The Mercosur Trade and Environment Linkage Debate: The Disputes over Trade in Retreaded Tires : Journal of World Trade*, vol. 44, 2010, p. 1127-1144). En revanche, la contribution sur les droits sociaux est très intéressante en ce qu'elle affirme que, malgré le caractère non-obligatoire des dispositions du Mercosul en la matière, ces droits peuvent être reconnus en appliquant des mécanismes constitutionnels de chaque État. Est également intéressante la critique à l'absence d'orientation stratégique du Fonds de convergence structurelle du Mercosul (FOCEM).

Les contributions réunies dans la quatrième et dernière partie de cet ouvrage ont comme point commun la référence directe à la dimension humaine de l'intégration. Dans cette caractérisation sont incluses les questions relatives aux peuples autochtones, aux flux migratoires et à la liberté religieuse. Encore une fois, les articles reflètent clairement les situations différentes, voire antagonistes, qu'on peut trouver dans chacun des blocs. L'article sur l'évolution du traitement des peuples indigènes dans le Mercosul en est un exemple. L'auteur montre comment les pays du Mercosul ont abandonné la vision évolutionniste destructrice de l'identité des populations indigènes, pour embrasser dans leurs Constitutions une vision relativiste reconnaissante de la diversité culturelle. Pour l'auteur, le modèle à suivre par les pays du Mercosul est celle de la Constitution de l'État plurinational de Bolivie.

Tous nos commentaires indiquent qu'il s'agit d'un livre utile et fort intéressant par la richesse et variété des points de vue envisagés qui touchent divers aspects des sciences sociales dont le droit. La présentation en parallèle des visions (union) européennes et mercosuriennes de chacun de ces aspects mettent une fois de plus en évidence les différences abyssales entre les éléments sous-jacents aux deux systèmes d'intégration. Certains mécanismes ou instruments de l'intégration peuvent (ou pourraient) se ressembler mais les « matières premières » pour le développement de l'intégration sont tellement dissemblables que l'on pourrait même se demander si l'intégration entre les États sud-américains ne serait pas plus facile et plus appropriée sans le recours permanent à l'exemple (par ailleurs inévitable) de l'intégration européenne.